

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/99/....009../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE
PRET SIGNE LE 9 FEVRIER 1999 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS
KOWEITIEEN DE DEVELOPPEMENT (FKD).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59
et 77;

Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l' **ACCORD DE PRET** signé le 9
Février 1999 entre le Gouvernement de la République de Guinée et le
Fonds Koweïtien de Développement (FKD) mettant à la disposition de la
Guinée un Prêt d'un montant de Quatre Millions Sept Cent Mille Dinars
Koweïtiens (4.700.000 D.K) pour le financement du "Projet
d'Amélioration du Réseau Routier en Guinée".

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le30.....AVRIL 1999


GENERAL LANSANA CONTE